

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 754

présenté par

M. Tan

-----

**ARTICLE 6**

À la dernière phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« audiovisuelle »

insérer le mot :

« sécurisé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de repli, qui vient préciser que les moyens de télécommunication audiovisuelle utilisés pour la tenue de l'audience préparatoire criminelle doivent présenter un niveau de sécurité satisfaisant.